Auvergne → Actualité

FORÊTS ■ Le président national devra gérer le délicat problème de leur contribution financière à la gestion

Les communes forestières à un tournant

C'est à l'Auvergnat Dominique Jarlier que va revenir la mission de régler le délicat problème de la contribution financière des communes à la gestion de la forêt. Le maire de Rochefort-Montagne vient d'être élu à la tête de la Fédération nationale des communes forestières.

Arnaud Vernet

arn aud.vernet@crentrefrance.com

ominique Jarlier, maire de Rochefort-Montagne et ancien président de la Fédération régionale Auvergne-Limousin des communes forestières a été élu pour six ans, samedi à Chambéry, président de la Fédération nationale (FNCO-FOR). C'est à lui que va revenir la mission de régler le délicat problème de la contribution financière des communes à la gestion de la forêt.

Une époque charnière

Réunie samedi à Chambéry, la Fédération nationale l'a élu à sa présidence en remplacement de Jean-Claude Monin. Un changement de présidence qui intervient à une époque charnière pour la forêt française. Son étendue est remarquable (quatrième forêt d'Europe en expansion constante, recouvrant 30 % du territoire national), elle se trouve confrontée à d'importants problèmes de financement. Pour sa partie pu-

blique elle est gérée par un exploitant unique, l'Office national des forêts (ONF), actuellement débordé par des missions pas toujours rémunérées qui plombent ses comptes. L'organisme est financé par 10 % des recettes de ventes de bois. Il faut dire que de nombreux espaces forestiers nécessitent un entretien permanent... sans rien produire de nombreuses années durant. Ainsi les communes ont-elles été sommées de trouver 50 millions

d'euros sur les trois années à venir... Sauvées cette année par une récolte très abondante qui a permis de dégager 20 millions, il leur reste à trouver 30 millions pour 2015 et 2016. Ce problème de financement devrait rester la principale épine du mandat de six ans que vient d'entamer Dominique Jarlier à la tête de la FNCOFOR à une époque où les finances des communes sont déjà au plus bas.

Un président qui entend s'intéresser aussi à la forêt privée extrêmement morcelée et dont à peine un quart est exploité : « C'est un domaine où les communes devraient s'impliquer d'avantage ».



Nouveau président de la FNCOFOR

DOMINIQUE JARLIER.Maire de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme).



ÉCHOS RÉGION

AGENCE DE L'EAU ■ Décès de la directrice de la délégation Allier-Loire

Hélène Biscara, directrice de la délégation Allier-Loire amont de l'Agence de l'eau, est décédée dans la nuit du 21 octobre. Elle occupait ce poste depuis décembre 2013. Hélène Biscara est arrivée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en 2004. Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, elle a eu un parcours professionues eaux et ues torets, elle a eu un parcours profession-nel diversifié au sein des services déconcentrés du mi-nistère de l'Agriculture. À l'Agence de l'eau, elle a exercé successivement les fonctions de directrice des espaces ruraux, jusqu'en 2009, puis des politiques d'interven-tion. Elle a conduit à ce titre la définition des aides fi-nancières accordées par l'agence de l'eau dans le cadre de son dixième programme 2013-2018. Elle avait rejoint de son dixième programme 2013-2018. Elle avait rejoint en décembre 2013 la délégation Allier-Loire amont de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. La délégation met en œuvre la politique de l'agence sur douze départements : la Loire, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, l'Allier, la Nièvre et la Saône-et-Loire, qui relèvent pour l'essentiel du bassin Loire-Bretagne, ainsi que le Cantal, l'Ardèche, la Lozère, le Rhône, la Côte-d'Or et l'Yonne qui sont concernés pour un ou plusieurs bassins versants. Ce territoire compte 1.880 communes. ■

RECTIFICATIF ■ Élections Tunisiennes

Une regrettable erreur s'est glissée, hier, dans notre contre compte rendu des élections tunisiennes dans l'agglomération clermontoise : le parti Union pour la Tunisie n'a en effet pas encore annoncé de ralliement dans la nouvelle assemblée. Il ne saurait en aucun cas se rapprocher des islamistes d'Ennahda, mais plutôt des démocrates de Nidaa Tounes. Par ailleurs, si comme nous l'indiquions, le leader de Nidaa Tounes, Béji Caid Essebsi (87 ans) a bien participé aux gouvernements précédents de Bourguiba et Ben Ali, ce dernier a quitté le gouvernement Ben Ali dès lors qu'il s'est engagé dans une dérive autoritaire.

ADFI AUVERGNE Permanences

L'Association de défense de la famille et de l'individu victime de sectes (Adfi) tient une permanence le jeudi, de 14 heures à 17 heures, à la Maison des associations, 2, boulevard Trudaine à Clermont-Ferrand.

Renseignements sur Internet, contact@adfi.63.fr, ou par téléphone au 04.73.90.03.69.

TRIBUNAL ■ Le prévenu reconnaît avoir pris « d'énormes risques »

Voiture folle dans les rues piétonnes

La meilleure des défenses, c'est parfois l'offense ! Confronté à l'inconsciente conduite de son jeune client, M° Bertrand Chautard a plaidé son... « imbécillité ». On ne saurait mieux dire tant le prévenu a stupéfait les magistrats, hier, à l'audience correctionnelle.

Figurez-vous que « l'abruti » (autre épithète de son avocat) a semé la panique, le samedi 11 octobre, vers 22 h 30, en déboulant dans les rues piétonnes du centre historique de Clermont-Ferrand, au volant d'une Twingo qu'il avait empruntée à sa mère, conduisant sans permis.

De la voie du tram, place Gaillard, à son gymkhana jusqu'au bas de la rue des Gras, via la rue du 11-Novembre, notre pilote émérite a obligé les passants à se plaquer contre les façades pour éviter le carnage.

Ce n'est qu'après avoir percuté les plots de ladite rue des Gras et avoir fui à pied qu'il sera épinglé par les policiers municipaux et ceux de la section d'intervention, non loin... du palais de justice. Comme il est justement un habitué



CLERMONT-FERRAND La rue de la Boucherie, dans le vieux Clermont, est plutôt une ruelle. Le 11 octobre, vers 22 h 30, un jeune conducteur s'y est pourtant engouffré à vive allure, au grand dam des (nombreux) piétons qui passaient par là. PHOTO RÉMI DUGNE

de ces lieux pour conduite en état d'ivresse, défaut de permis, outrages à agents, refus d'obtempérer et de se soumettre à l'éthylomètre, comme il a déjà fait trois mois de prison ferme pour cette cascade de motifs, la présidente Nadine Valiergue n'a pas eu à lui poser la question, il l'a devancée: « Non, je n'avais pas bu, ça n'a rien à voir avec l'alcool, j'ai

horreur de l'alcool. Depuis que je suis sorti de prison il y a six mois, je ne bois pas ».

Ce qui laisse à penser qu'il avait la conduite plus « olé olé » avant sa détention. « Les piétons ont dû se jeter contre les murs, rue de la Boucherie, particulièrement étroite... », raconte la présidente. « Personne n'était à terre, il ne faut pas exagérer », minimise le prévenu avant de convenir : « Oui, je sais que j'ai pris d'énormes risques ». Pour ne pas dire qu'il en a d'abord fait courir à ses concitoyens...

Malgré la plaidoirie vérité de son avocat, il retournera en prison. Le tribunal l'a condamné à neuf mois ferme avec mandat de dépôt immédiat.

Jean-Paul Gondeau